

cgtdinfos

numéro 197 - février 2021

Métropole européenne de Lille

**Fred et
Vincent sont
pas contents**
page 2

**Votez sûr
votez fou
votez CGT :)**
page 3

**Retour vers le
passé qui était
super nul**
pages 4 et 5

**Le Hercule
Gadget
il est tout
pourri**
page 8



non à la semaine de 7 jours travaillés !

mon
genou
me fait mal,
c'est un nouveau
confinement qui s'an-
nonce

l'édito

Travailler plus pour... gagner que dalle !

Ce slogan, contenu dans un tract de nos camarades de la CGT de la Ville de Lille, nous concerne également au premier chef !

A la Métropole européenne de Lille, l'exécutif politique entend appliquer l'article 47 de la loi de « transformation » de la Fonction publique et remettre en cause notre régime actuel, en nous imposant **l'équivalent d'une douzaine de jours de travail supplémentaires par an** ! Une décision à la fois impensable et révoltante dans une collectivité qui passa aux 35 heures de travail par semaine dès 1984, bien avant les lois Aubry ! Et alors même que le temps de travail effectif moyen dans la Fonction publique territoriale est de 38,5 heures par semaine, bien au-dessus du secteur privé !

Nous ne nous sommes pas privés de rafraîchir la mémoire de notre employeur le 12 février dernier, lors d'une réunion de lancement de « négociations » que la MEL a organisé sur ce sujet avec les organisations syndicales. Car à la CGT, nous n'avons pas vocation à nous résigner en entérinant ce recul social historique, au nom de « l'accompagnement au changement » et du « dialogue social ». Bien au contraire, nous comptons nous y opposer avec force et faire gagner de nouveaux droits à tous nos collègues. Pour toutes ces raisons, nous avons défilé dans Lille le 4 février dernier, aux côtés d'autres syndicats CGT, pour défendre notre statut et les services publics, largement menacés depuis maintenant trop longtemps. Nous interpellons également les élu.es ce vendredi soir, lors du Conseil de la MEL. Car la question du temps de travail est avant tout une question politique, dans les mains de nos décideurs métropolitains ! Et plusieurs maires de la banlieue parisienne ont publiquement déclaré, il y a quelques jours, qu'ils refusaient d'augmenter le temps de travail dans leurs collectivités respectives, au nom du principe de la libre administration des collectivités territoriales. Quitte à devoir passer devant le Tribunal administratif. Autant de postures dont la MEL ferait bien de s'inspirer !

Car en effet, pourquoi la MEL et le président CASTELAIN ne montreraient-ils pas le même courage politique que ces élus franciliens ? Au nom de quoi la MEL appliquerait-elle l'article 47 de cette loi de « transformation », alors qu'elle s'est pourtant, « en même temps », engagée à maintenir les CAP et le CHSCT sous leur forme actuelle, et dont la suppression était pourtant contenue dans cette même loi ? Pourquoi Damien CASTELAIN et sa majorité n'appliqueraient-ils pas la libre administration des collectivités jusqu'au bout, au lieu d'en faire un concept à géométrie variable ?

Parce que pour nous, le progrès social, c'est 32 heures de travail par semaine et des créations d'emplois statutaires supplémentaires, nous mettons à disposition de tous nos collègues une pétition en ligne sur notre site Internet : www.cgt-mel.fr. Il est du devoir de chacune et chacun de la signer et de la faire signer, au risque de se rendre complice d'une injustice historique ! A Toulouse, Reims, Nanterre, Paris et partout ailleurs en France, les agents se lèvent en masse contre ces attaques à l'encontre du sens de l'Histoire !

A la MEL, nous vous donnerons rendez-vous très prochainement pour vous entendre, sur vos attentes et savoir ce que vous êtes prêts à engager avec nous dans cette lutte pour nos droits fondamentaux.

Nous devons pouvoir compter sur vous, comme vous pouvez compter sur nous ! Notre capacité à défendre nos intérêts collectifs dépend de l'engagement de chacune et chacun d'entre vous !

Frédéric Parisot
Directeur de publication



« Oui, le passé peut être douloureux. Tu va devoir choisir entre le fuir ou chercher à en apprendre. »

Rafiki, Le Roi Lion (1994)

Abonnez-vous à notre Newsletter !

Depuis plusieurs mois, nous produisons chaque semaine, sur Sezam, une Newsletter syndicale destinée à tous nos collègues de la MEL, syndiqué.es ou non. En vous y abonnant, vous pourrez continuer à vous tenir au courant de notre actualité, recevoir nos informations et nos communiqués, et surtout maintenir un lien syndical en ce contexte sanitaire particulier !

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur SEZAM, puis dans les rubriques « Ma vie pratique » et « S'abonner aux newsletters », cocher le bouton « CGT » et enregistrer votre choix.

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site Internet, notre page Facebook et notre compte Twitter.

N'hésitez pas à faire connaître nos outils autour de vous !

l'agenda

- > **Vendredi 19 février** – Rassemblement devant le Conseil de la MEL- 16h- Hall de Biotope
- > **Samedi 20 février au lundi 8 mars** – Vacances d'hiver
- > **Jeudi 11 mars** – CHSCT, 09h00 – 12h00
- > **Vendredi 12 mars** – Commissions administratives paritaires



Vincent Kaleba
Rédacteur en chef

ça faisait longtemps qu'on avait pas voté CGT quelque part

Du 1^{er} au 15 mars, votez **CGT** aux élections à la CNRACL !

Fin 2019 et début 2020, nous avons connu trois mois d'une intense mobilisation pour la défense de nos régimes spéciaux de retraite, et vécu la mise en avant des personnels territoriaux et de tous les « premiers de corvées » dont l'activité a été essentielle durant la première période de confinement !

Voter, c'est lutter !

La Pandémie nous a épargné cette réforme jusqu'ici, et le gouvernement ne voulait pas prendre de front les ayants droits de la Caisse nationale de retraite des agent.es des collectivités locales (CNRACL). Mais Macron et Castex le confirment : la « réforme » des retraites et la mise en place du système par points demeure un objectif quasi immédiat. Il faut faire plaisir aux fonds de pension privés ! Dans ce contexte d'attaques sans précédent contre notre système de retraite, acquis des grandes conquêtes de la Libération, les élections de la CNRACL revêtent une importance prioritaire ! Alors, exprimez notre volonté d'agents territoriaux de conserver notre Caisse de retraite par répartition dans un esprit de solidarité intergénérationnelle ! Ces élections concernent actifs et retraités, mais aussi les agents de la fonction publique hospitalière, soit 2,2 millions d'actifs et 1,4 millions de retraités.

Voter, c'est agir !

Notre régime de retraite géré par la CNRACL est l'un des derniers à organiser un suffrage universel direct pour désigner les membres de son Conseil d'Administra-

tion. La CGT accorde une légitimité aux membres élu-e-s, et condamne la mise en place de décideurs nommés par l'État. Nous devons nous battre pour permettre une participation massive à ce scrutin ! En 2014 la CGT était sortie largement majoritaire, mais la faible participation demeurait inacceptable. La CNRACL est, bien sûr, une caisse de retraite. Mais elle agit également au quotidien pour les personnels en activité dans le cadre des accidents de service et des maladies professionnelles. La CNRACL finance, avec le Fond National de Prévention, des audits et conseille les employeurs et les CHSCT dans le but d'améliorer les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité.

Au moment où nos CHSCT sont condamnés par la loi de « transformation » de la Fonction Publique à la sauce Macron, il s'agit pour nous d'en affirmer l'importance capitale !

Une instance dédiée à la santé et la sécurité, ce n'est pas de trop !

VOTER CGT C'EST LUTTER pour une retraite décente à 60 ans, et permettre aux jeunes et demandeurs d'emplois de trouver du travail dans ce contexte difficile.

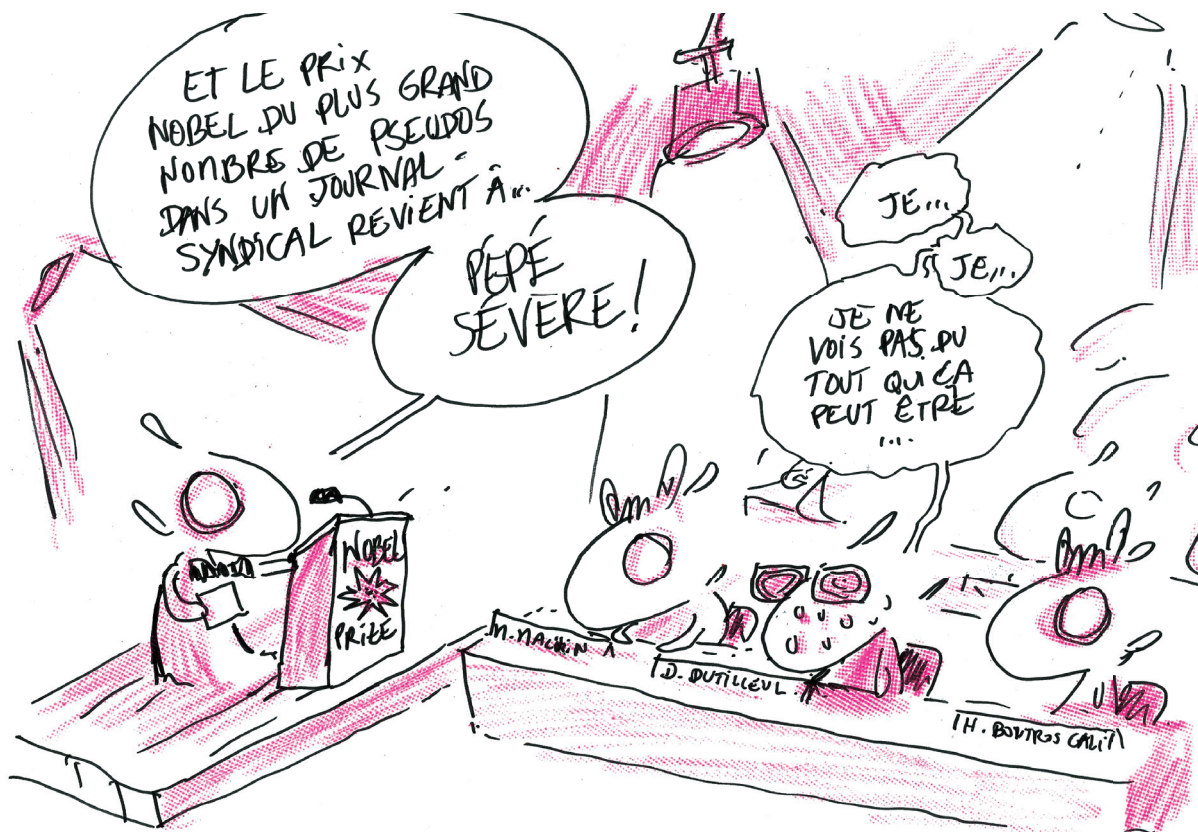
VOTER CGT C'EST SE BATTRE pour la reconnaissance des emplois pénibles et des départs en retraite adaptés.

VOTER CGT C'EST AGIR pour le rejet des mises en retraites d'office, et la mise en place de formation et de postes aménagés pour les personnels frappés d'invalidité.

ALORS VOTEZ CGT POUR LA CNRACL !

Daniel Dutilleul

Simple retraité
Membre de la section « Retraité.es »
Secrétaire général de la CGT MEL
de 2017 à 2018
Rien à voir avec Pépé Rageux
ou Vieux Sévère qui sont totalement
d'autres personnes



et si on remontait le temps...



Augmentation du temps de travail Pour nous, c'est non !

« Négociations » sur les 1607 heures à la MEL Retour sur la réunion du 12 février

Une réunion de lancement de « négociations » sur l'augmentation du temps de travail, visant à fixer le temps de travail à la MEL à 1607 heures par an au lieu de 1533 heures actuellement, a eu lieu le 12 février 2021. Elle était présidée par Christian MATHON, vice-président aux Ressources humaines.

Cette remise en question de notre régime de temps de travail relève de l'article 47 de la loi scélérate dite de « transformation » de la Fonction publique. Elle nous est présentée a priori comme une obligation faite à l'employeur. En bon justiciable, la MEL serait donc « obligée » de revenir sur les conquits sociaux obtenus auprès d'Arthur NOTEBART et Pierre MAUROY, puis conservés par la lutte face à Martine AUBRY, la « dame des 35 heures » ! Christian MATHON ne s'en est pas caché : « il s'agit aussi d'une idéologie assumée considérant que l'émancipation ne passe pas forcément par une diminution du temps passé au travail. Le travail devant être épanouissant ». Facile à dire quand on est du côté des patrons ici, ou des actionnaires ailleurs ! Moins concret pour un ouvrier soumis à des travaux difficiles ou pour un cadre qui ne compte pas ses heures derrière son PC, où qu'il soit ! Bref, entendez que ni Christian MATHON, ni Damien CASTELAIN n'ont l'impression d'être tenus de faire un sale boulot, mais qu'ils partagent l'idéologie qui veut presser toujours plus les travailleurs.

Bref, pour ceux qui pensaient que la lutte des classes était un concept désuet, voilà qui la ramène dans la modernité ! Les différents services RH présents nous ont communiqué le calendrier de mise en place de cette augmentation (qui devrait être votée par les élu.es de la MEL au Conseil de juin) ; les différentes variables possibles (un peu de travail quotidien en plus, un peu de congés en moins !) ; ou encore l'obligation d'enregistrer nos horaires de travail, soit de façon déclarative, soit avec une pointeuse ! Bref, on va vous couper la main, mais vous pourrez décider par quel doigt on commence !

Mais heureusement pour vous, on nous informe que vous vous bénéficierez d'un « accompagnement au changement ».

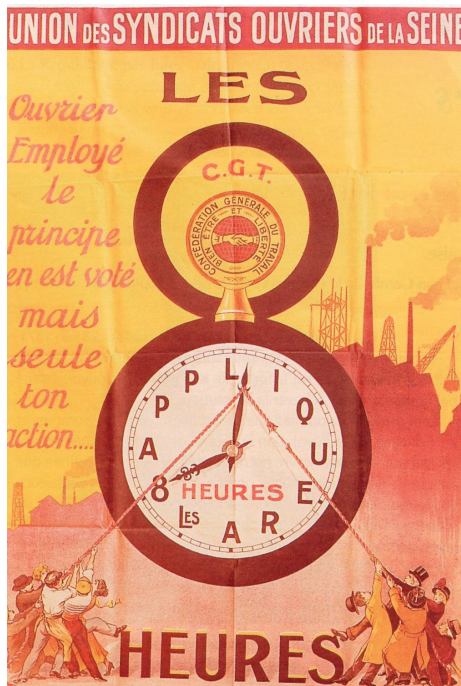
OUF, nous voilà rassurés !

Une absence totale de courage politique !

Selon Christian MATHON, l'ensemble des élu.es de la MEL seraient d'accord pour augmenter le temps de travail des agent.es ! Et que la Préfecture donnerait son veto si la MEL n'appliquerait pas la loi au nom du principe de libre administration des collectivités locales.

Et bien, soit ! Nous l'avons pris au mot et lui avons signifié que nous demanderions l'avis des élu.es le 19 février, à l'entrée du Conseil ! Quant à son argument sur l'obligation de la MEL d'appliquer la loi, nous lui avons fait savoir que nous ne partageons pas la même analyse juridique. D'une part, au regard du Code du travail, les 1607 heures de travail par an restent le plafond de référence (et non le plan-

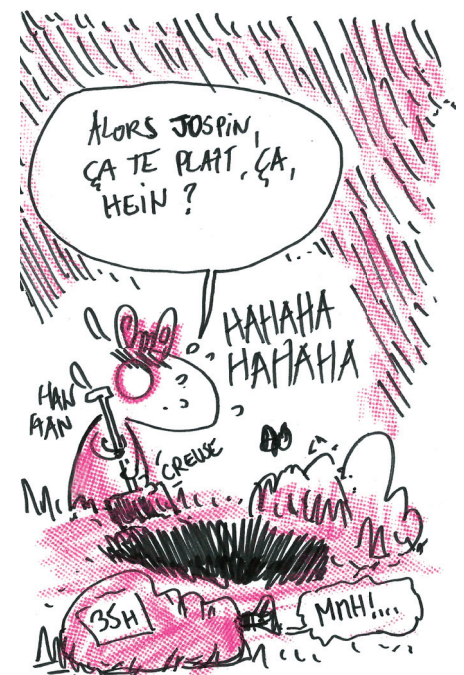
En guise de comparaison, « benchmark » comme on dit, quelques dispositifs déjà en place ailleurs nous ont été présentés. Sauf que nous avons aussi les nôtres ! Nous leur avons ainsi indiqué que les maires ou présidents des collectivités suivantes avaient, d'ores et déjà, publiquement fait savoir qu'ils refusaient d'augmenter le temps de travail annuel dans



cher comme le lit la MEL). Donc, si la loi impose effectivement aux collectivités territoriales de passer une nouvelle délibération sur le temps de travail, rien ne les oblige, par conséquent, à fixer la durée de travail annuel à 1607 heures !

Et ailleurs ?

Dans ce contexte, la MEL nous a indiqué vouloir « co-construire avec les partenaires sociaux ». Mais à la CGT, nous ne serons jamais « partenaire » de qui que ce soit visant à remettre en cause nos droits acquis !



leurs établissements, au nom de la libre administration des collectivités locales, l'intérêt des agents territoriaux et la qualité du service public : Christian Favier, président du Conseil départemental du Val-de-Marne, Denis Öztoran, maire de Bonneuil-sur-Marne, Stéphanie Daumin, maire de Chevilly-Larue, Jean-Philippe Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois, Patricia Tordjman, maire de Gentilly, Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine, Pierre GARZON, maire de Villejuif, Pierre Bell Lloch, maire de Vitry-sur-Seine, Michel Leprêtre, président de l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre »

Enfin, à l'issue de la rencontre, la CGT a invité les autres organisations à un front unitaire. A l'heure où nous bouclons ce CGT infos, nous ne connaissons pas encore leur position.

Frédéric Parisot
Thierry Duel

... jusqu'au Moyen-Âge ?

de travail

Notre opposition est légitime !

- > Parce qu'il s'agit d'une remise en question de conquits sociaux dans un contexte déjà très défavorable aux agents territoriaux ;
- > Parce que le sens du progrès social, en lien avec l'accroissement continu de la productivité du travail (nouvelles technologies, télétravail...), c'est celui d'une baisse du temps de travail pour travailler moins ;
- > Parce qu'une augmentation du temps de travail va à l'encontre de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- > Parce qu'une augmentation du temps de travail à salaire constant représente une baisse réelle de la rémunération des agents ;
- > Parce que ce sont les effectifs qu'il faut augmenter après les réorganisations permanentes, qui ont engendré de graves tensions dans de nombreux services, aux dépens de la qualité du service rendu aux usager.es ;

- > Parce que la moyenne du temps de travail effectif dans la Fonction publique est déjà de 38,5 heures par semaine et de 42 heures pour les cadres (source : DGCL, rapport sur l'état des collectivités) ;
- > Parce que certaines catégories, à la MEL, sont placées dans une situation de « travail au gris », notamment les cadres, qui ne disposent que d'une douzaine de jours de récupération, bien au deçà de la réalité des heures supplémentaires réellement réalisées. Ou encore parce que la généralisation du télétravail, sans réel droit à la déconnexion, rend la frontière très poreuse entre temps de travail et temps personnel !

La CGT fait campagne pour les 32 heures, tout de suite, et pour toutes et tous !



4 février : la CGT MEL mobilisée !

Le 4 février dernier, la CGT et d'autres organisations appelaient l'ensemble du monde du travail à revendiquer dans la rue. Si la crise sanitaire a lourdement impacté les mobilisations, les mots d'ordre et les slogans étaient scandés avec la même détermination ! Le personnel hospitalier dénonçait des moyens et des conditions de travail toujours aussi catastrophiques ; d'autres s'élevaient contre le projet Hercule et le dépeçage du service public de l'énergie ; **quant à nous, adhérent.es de la CGT MEL, l'opposition contre l'augmentation de notre temps de travail figurait en tête de nos revendications !** Avec, en point d'orgue, un départ groupé avec nos camarades de la CGT du Conseil régional Hauts de France et ceux de la CGT de la Ville de Lille, dont les sièges sont désormais voisins du nôtre ! Qui aurait pu prévoir que Biotopie favoriserait la convergence des luttes ?

la rédaction

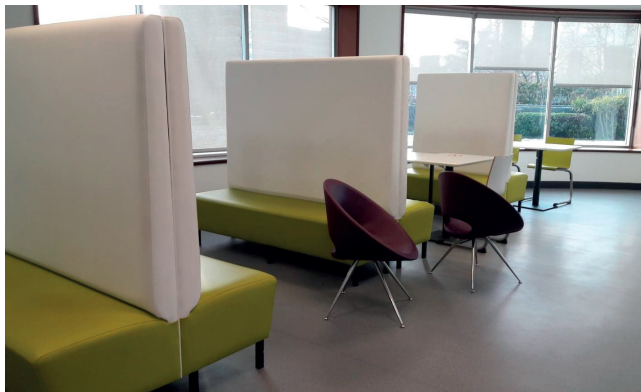


Euralliance, la grande oubliée ?

Nous avons, le mois dernier, mis l'accent sur les difficultés quotidiennes que rencontrent nos collègues travaillant à Biotope. Ce mois-ci, nous nous focalisons sur le bâtiment Euralliance, où les conditions de travail ne sont guère mieux pour nos collègues de la direction de la Voirie et de la direction de l'Eau ! Passage en revue de ces tracasseries qui, pour certaines, durent depuis des années.

Le réfectoire du bâtiment

Vous souhaitez manger sur site le midi et ne pouvez pas vous rendre au restaurant de Biotope, trop éloigné, ni vous rabattre sur les brasseries du quartier Romarin, fermées pour cause sanitaire ? Pas de soucis ! Notre employeur a concocté pour vous LA solution pour vos problèmes de bouche ! Il a fait aménager, au rez-de-chaussée de l'immeuble, une salle de restauration de 40 places, 3 micro-ondes et 2 éviers. Ces aménagements ne sont évidemment pas suffisants pour répondre aux besoins de nos collègues du bâtiment. Certains nous ont même avoué préférer manger dans leur voiture personnelle plutôt que de se restaurer dans un espace inadapté ! Mais consolons-nous en nous rappelant qu'une grande partie de ces collègues, COVID oblige, travaillent pour l'instant à distance ! En effet, qu'en sera-t-il quand ces 400 collègues pourront revenir travailler sur place et, du coup, vouloir y manger ? Nous avons bien tenté d'obtenir des réponses sur ce sujet de la part de l'Administration lors du CT du 8 dé-

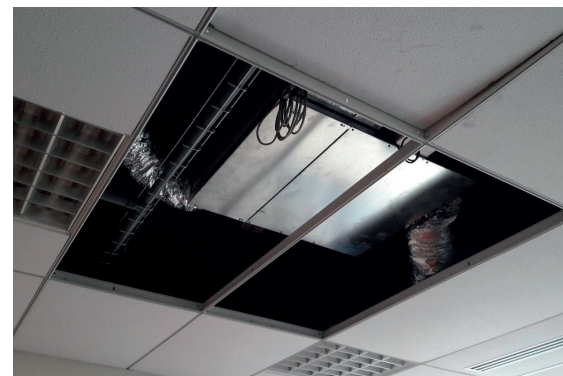


Traversez tout simplement le couloir du 4ème étage du bâtiment, dont la porte de la baie informatique ne ferme plus. Le court-circuit que vous vous prenez vous redonnera toute l'énergie suffisante pour vous remobiliser à 100%... ou vous conduira tout droit à l'hôpital !

La faute au propriétaire ?

La climatisation du sol... au plafond !

Aaaah, la fameuse clim' du bâtiment, devenue célèbre pour ses fuites légendaires... Malgré les nombreuses alertes et interpellations que la CGT et d'autres organisations syndicales font depuis des années, ces fuites perdurent encore aujourd'hui, avec les conséquences dramatiques qui vont avec ! Au deuxième étage du bâtiment, le plafond du bureau d'un collègue s'est effondré à cause de l'humidité provoquée par ces dysfonctionnements. Heureusement que le collègue en question ne travaillait pas sur place ce jour-là ! Idem pour le 8ème étage, où les plafonds de certains bureaux ne sont pas non plus en bonne forme !



Une ambiance de travail... électrique !

Vous vous sentez fatigué.e et avez besoin d'un petit coup de fouet pour boucler vos dossiers dans les temps ? Pas besoin de café ni de boissons énergisantes !



Suite à la visite du CHSCT dans le bâtiment le 28 janvier, certains dysfonctionnements que nous avons mentionnés dans l'article ont heureusement été pris en compte et résolus par l'employeur. Mais il y a fort à parier qu'ils réapparaîtront à terme ! En tant que locataire de l'immeuble, la MEL se retrouve souvent à relayer ces problèmes auprès du propriétaire des murs... et se retrouve donc prisonnière de sa bonne volonté quant à leur résolution ! Et la MEL semble, en plus, se complaire dans sa situation de locataire d'immeubles ! Elle s'est ainsi retrouvée locataire de son nouvel écrin, Biotope, alors qu'elle était pourtant propriétaire des murs de l'ancien hôtel métropolitain, avec tous les avantages que cela induit. Et pour couronner le tout, le contrat de location entre Bouygues, propriétaire de Biotope, et la MEL indique que l'entretien des bâtiments revient à la charge de... la MEL, qui verse pourtant au proprio un loyer annuel (!) Cherchez l'erreur !

La Rédaction

Vous souhaitez nous faire partager, en toute confidentialité, les petits tracas que vous subissez au quotidien ? Envoyez-nous un e-mail avec l'objet « PERSONNEL et CONFIDENTIEL » à : syndicat_cgt@lille-metropole.fr

Les échos CGTinfos du CT

Retour sur le Comité technique du 2 février

Aux amoureux de la langue française : le 2 février dernier se tenait un CT(P) lors duquel nous avons appris qu'il ne fallait plus parler de réorganisations. Non, les réorganisations c'est « has been », c'est sale ! Notre nouveau DGS et notre nouveau VP aux Ressources humaines nous l'ont affirmé : le temps de Bruno CASSETTE et Jean-Louis FREMAUX est bel et bien révolu ! « C'est terminé ! », ont-ils

publique, font du CNFPT le financeur exclusif de l'apprentissage. Or, le CNFPT est financé par... les cotisations des agent.es de la Fonction publique territoriale, adossées à leurs feuilles de paie ! Donc, c'est à travers VOS cotisations au CNFPT que la MEL finance la prise en charge intégrale de ses apprenti.es qui, une fois formé.es et diplômé.es, se font pour la plupart embaucher dans le secteur privé, qui

haitez être remboursé.es ? Que nenni ! Le VP aux Ressources humaines a refusé cette option pourtant légitime, appelant les agent.es de la MEL à la solidarité en cette période de crise, notamment pour compenser des frais exceptionnels comme l'acquisition des kits Covid. Pour les amoureux de la langue française, il faut être précis, là encore : il ne s'agit pas ici de solidarité, mais d'un vol pur et simple de notre employeur.

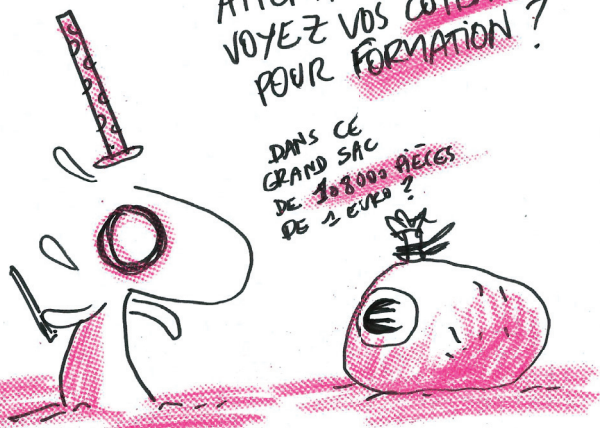
La santé et la sécurité des agents incombent en effet pénalement à l'employeur ! Ça n'est pas à nous de financer a posteriori les dépenses obligatoires du patron. Faut rendre l'argent, Président, et maintenant ! Sinon on le dira au juge ! Ah, la fameuse culture de la recette comme « ils » disent !

Sur le fond enfin, nous avons dénoncé le fait que l'apprentissage constituait un excellent moyen, pour la MEL, de recruter de façon précaire et quasi gratuite une main d'œuvre très qualifiée venant concurrencer l'emploi statutaire. Car l'apprentissage est supposé apporter des réponses urgentes aux métiers en tension... sauf que ces tensions ne sont pas définies par la MEL ! En toute logique, nous nous sommes abstenus !

NOUVEAU! MAGIC DGS

ATTENTION, VOUS VOYEZ VOS COTISATIONS POUR FORMATION ?

DANS CE GRAND SAC DE 108 000 EUROS DE 2 EUROS ?



dit. N'ayez pas peur ! Travaillez à domicile sans stress ! Maintenant, on parle de « modification d'organigramme ». Et pour ne surtout pas vous inquiéter, on n'informe même pas les collègues concerné.es. Aucun dérangement ! Mais derrière les mots hélas, il y a toujours les maux !

Double hold-up sur vos cotisations !

Dans l'ordre du jour du CT, la MEL nous informe avoir décidé de développer sa politique d'apprentissage, en comptant accueillir 120 apprenti.es par an. Sauf que ce dispositif a le vent en poupe dans les grands médias et fait l'objet de campagne de pub des VRP divers du gouvernement national très libéral. Autant dire que tout cela a drôlement titillé notre curiosité syndicale ! Nous avons donc demandé à la MEL de faire intervenir sur ce point notre camarade Jean Michel DELAYE, Secrétaire général de la CGT du CNFPT, et très au fait sur ces questions ! Et son intervention en séance n'a fait que confirmer nos soupçons...

En effet, la très libérale loi « orientation et formation professionnelle » puis la loi de « transformation » de la Fonction

n'a pas déboursé un sou. A travers ce mécanisme discret, il s'agit d'un véritable hold-up du secteur privé sur les cotisations des agent.es au CNFPT et, par conséquence, des capacités de financements du CNFPT diminuées pour nos formations.

Mais ce n'est pas tout ! La MEL nous apprend, en séance, que le CNFPT n'a pas encaissé les cotisations des agent.es métropolitains ces derniers mois, sous prétexte de l'impact du Covid sur sa capacité à assurer les formations en présentiel. Cela représente, en tout, la somme de 108 000 euros, restée

Pour vos élu.es CGT au CT
Frédéric Parisot



dans les poches de la MEL ! Agent.es de la MEL, vous avez bien compris : on vous a bel et bien prélevé vos cotisations au CNFPT sur vos dernières feuilles de paie, alors qu'elles n'ont pas été encaissées par un CNFPT incapable d'honorer les prestations qui justifient ces cotisations ! Vous sou-



quand au gadget on l'a fourré dans

Projet « Hercule » à EDF : un gadget qu'on a dans le Pif !

L'énergie est un bien commun. Sa gestion publique est primordiale. EDF a été créée en 1946, dans la foulée de la loi de nationalisation de l'énergie. Une idée venue du Conseil National de la Résistance, le ministre communiste Marcel Paul le portait.

Le projet « Hercule » porterait un coup fatal à EDF. En effet, les libéraux appliquent toujours la même recette : socialiser les pertes, privatiser les profits. Ce projet n'y échappe pas. Il vise à scinder EDF en plusieurs parties : les dettes d'un côté et les profits de l'autre. Un EDF « bleu » 100% à la charge de l'État contenant le nucléaire et un EDF « vert » regroupant les activités jugées rentables (énergies renouvelables, réseaux de chaleur, distribution...).

Bien sûr, on sait comment ce genre de

manœuvre finit : en privatisation complète de l'entreprise nationale. Cela promet de juteux bénéfices pour les capitalistes qui investiront dans ces secteurs. Cette logique de financiarisation, à mille lieues des valeurs du service public, conduira comme toujours, si elle est mise en œuvre, à sacrifier délibérément les intérêts des salariés, des usagers et des contribuables au profit exclusif d'actionnaires privés.

Le droit à l'énergie, à un tarif abordable, est un droit essentiel pour tous nos concitoyens, a fortiori pour les plus modestes et les plus précaires. Cet enjeu fondamental est d'autant plus important qu'il faut nous engager également, de manière résolue et pour les décennies à venir, dans une transition énergétique qui nécessite une entière maîtrise publique

pour être réalisée dans les meilleures conditions, et au coût le plus bas possible pour la collectivité nationale.

C'est pourquoi, la CGT MEL s'associe à l'appel au rassemblement de toutes les forces de progrès (associatives, syndicales et politiques) pour exiger :

- > Un moratoire immédiat sur le projet HERCULE ; projet manifestement contraire à l'intérêt général ;
- > L'ouverture sans délai, avec les pouvoirs publics, d'une concertation publique en vue de restaurer et préserver un véritable service public de l'Énergie apte à garantir, de manière pérenne, aux populations et à notre économie un accès à l'énergie au meilleur prix ainsi qu'à permettre à notre pays de s'engager, dans les meilleures conditions, dans la nécessaire transition énergétique.

Thierry Duel

Pour aller plus loin :

> Gilles BALBASTRE. Main basse sur l'énergie. 2018. Produit par la Fédération des Mines et de l'Énergie de la CGT et le site d'information « Là-bas si j'y suis ». Disponible en version gratuite et intégrale sur internet : <https://www.mainbassesurlenergie.com/>
> Anne DEBREGEAS et David GARCIA. Qui veut la mort d'EDF ? Le Monde diplomatique, février 2021.

